



Démasquer la torture de Julian Assange

A l'occasion de la Journée internationale de soutien aux victimes de la torture, le 26 juin 2019

Par [Nils Melzer](#)

Mondialisation.ca, 28 juin 2019

[Medium](#)

Région : [L'Europe](#)

Thème: [Droits humains et État policier](#), [Loi et Justice](#)

Je sais, vous pensez peut-être que je me fais des illusions. Comment la vie dans une ambassade avec un chat et une planche à roulette peut-elle être assimilée à de la torture ? C'est exactement ce que j'ai pensé, moi aussi, quand Assange a fait appel la première fois à mon bureau pour demander protéger. Comme la plupart des gens, j'avais été inconsciemment empoisonné par la campagne de diffamation incessante qui avait été diffusée au fil des ans. Il a donc fallu un deuxième appel pour attirer à contrecœur mon attention. Mais une fois que j'ai examiné les faits de cette affaire, ce que j'ai trouvé m'a rempli de répulsion et d'incrédulité.

« Assange est sûrement un violeur ! », pensais-je. Mais ce que j'ai découvert, c'est qu'il n'a jamais été accusé d'une infraction sexuelle. Certes, peu après que les Etats-Unis eurent encouragé leurs alliés à trouver des raisons de poursuivre Assange, deux femmes ont fait la une des journaux en Suède. L'une d'entre elles a affirmé qu'il avait déchiré un préservatif et l'autre qu'il n'en avait pas porté, dans les deux cas lors de rapports sexuels consensuels – ce qui n'est pas exactement le scénario d'un « viol » à part en Suede. Rappelez-vous, chaque femme a même soumis un préservatif comme preuve. Le premier, supposément porté et déchiré par Assange, n'a révélé aucun ADN, ni à lui, ni à elle, ni celui de qui que ce soit d'autre. Allez comprendre. Le second, utilisé mais intact, était censé prouver prouver qu'il s'agissait d'un rapport sexuel « non protégé ». Allez comprendre, encore une fois. Les femmes ont même envoyé un texto disant qu'elles n'avaient jamais eu l'intention de signaler un crime, mais qu'elles avaient été « poussées » à le faire par une police suédoise zélée. Allez comprendre, encore une fois. Depuis lors, la Suède et la Grande-Bretagne ont tout fait pour empêcher Assange de faire face à ces allégations sans avoir à s'exposer simultanément à l'extradition américaine et donc à un procès-spectacle suivi d'une peine de prison à vie. Son dernier refuge avait été l'ambassade de l'Équateur.



D'accord, pensai-je, mais Assange doit sûrement être un hacker ! Mais ce que j'ai découvert, c'est que toutes ses révélations lui avaient été divulguées librement, et que personne ne l'accuse d'avoir piraté un seul ordinateur. En fait, la seule accusation défendable de piratage informatique contre lui a trait à *sa tentative infructueuse de briser un mot de passe qui, si elle avait réussi, aurait pu aider sa source à couvrir ses traces*. Bref : une chaîne d'événements plutôt isolée, spéculative et sans conséquence ; un peu comme essayer de poursuivre en justice un conducteur qui a tenté sans succès de dépasser la limite de vitesse, mais a échoué parce que sa voiture n'était pas assez puissante.

Eh bien, je me suis dit qu'au moins nous savions avec certitude qu'Assange est un espion russe, qu'il s'est ingéré dans les élections américaines et qu'il a causé la mort de personnes par négligence ! Mais tout ce que j'ai trouvé, c'est qu'il publiait constamment des renseignements véridiques d'intérêt public sans abus de confiance, d'obligation ou d'allégeance. Oui, il a dénoncé les crimes de guerre, la corruption et les abus, mais ne confondons pas sécurité nationale et impunité gouvernementale. Oui, les faits qu'il a révélés ont permis aux électeurs américains de prendre des décisions plus éclairées, mais n'est-ce pas simplement de la démocratie ? Oui, il y a des discussions éthiques sur la légitimité des divulgations non expurgées. Mais si un préjudice réel avait réellement été causé, comment se fait-il que ni Assange ni Wikileaks n'aient jamais fait l'objet d'accusations criminelles ou de poursuites civiles pour une juste indemnisation ?

Mais sûrement, me suis retrouvé à penser, Assange doit être un narcissique égoïste, à faire de la planche à roulettes à travers l'ambassade de l'Equateur et étaler des excréments sur les murs ? Eh bien, tout ce que j'ai entendu du personnel de l'ambassade, c'est que les inconvénients inévitables de son hébergement dans leurs bureaux ont été traités avec respect et considération mutuels. Cela n'a changé qu'après l'élection du président Moreno, lorsqu'on leur a soudainement demandé de trouver des calomnies contre Assange et, quand ils ne l'ont pas fait, ils ont rapidement été remplacés. Le Président a même pris sur lui d'offrir au monde ses ragots et de dépouiller personnellement Assange de son asile et de sa citoyenneté sans aucune procédure légale.

J'ai finalement compris que j'avais été aveuglé par la propagande et qu'Assange avait été systématiquement calomnié pour détourner l'attention des crimes qu'il avait exposés. Une fois déshumanisé par l'isolement, le ridicule et la honte, comme les sorcières que nous brûlions sur le bûcher, il était facile de le priver de ses droits les plus fondamentaux sans provoquer l'indignation publique dans le monde entier. C'est ainsi qu'un précédent juridique est en train d'être établi, par des moyens détournés et grâce notre propre complaisance, qui peut et sera appliqué à l'avenir tout aussi bien aux divulgations du Guardian, du New York Times et d'ABC News.

Très bien, me direz-vous, mais qu'est-ce que la diffamation a à voir avec la torture ? Eh bien, c'est une pente glissante. Ce qui peut sembler n'être qu'une simple « calomnie » dans le débat public, devient rapidement du « lynchage » lorsqu'il est utilisé contre des personnes sans défense, et même de la « persécution » lorsque l'État s'en mêle. Après, il suffit d'ajouter de la détermination et des souffrances aiguës, et le résultat est une véritable torture psychologique.

Oui, vivre dans une ambassade avec un chat et une planche à roulettes peut sembler une bonne affaire quand on croit le reste des mensonges. Mais quand personne ne se souvient de la raison de la haine que vous subissez, quand personne ne veut entendre la vérité, quand ni les tribunaux ni les médias ne demandent des comptes aux puissants, alors votre refuge n'est en réalité qu'un bateau gonflable sur une mer infestée de requins, et ni votre chat ni votre planche à roulettes ne vous sauveront la vie.

Certes, pensez-vous peut-être, mais pourquoi dépenser autant d'énergie pour Assange, alors que d'innombrables personnes sont torturées partout dans le monde ? Parce qu'il ne s'agit pas seulement de protéger Assange, mais d'empêcher un précédent susceptible de sceller le sort de la démocratie occidentale. Car lorsque dire la vérité est un crime alors que les puissants jouissent de l'impunité, il est trop tard pour corriger le tir. Nous aurons cédé notre voix à la censure et notre destin à la tyrannie incontrôlée.

Nils Melzer

Rapporteur spécial de l'ONU sur la torture

Cet éditorial a été proposé pour publication au Guardian, au Times, au Financial Times, au Sydney Morning Herald, à l'Australian, au Canberra Times, au Telegraph, au New York Times, au Washington Post, à la Thomson Reuters Foundation et à Newsweek.

Aucun n'a répondu positivement.

Traduction par VD pour [le Grand Soir](#)

La source originale de cet article est [Medium](#)

Copyright © [Nils Melzer](#), [Medium](#), 2019

Articles Par : [Nils Melzer](#)

Avis de non-responsabilité : Les opinions exprimées dans cet article n'engagent que le ou les auteurs. Le Centre de recherche sur la mondialisation se dégage de toute responsabilité concernant le contenu de cet article et ne sera pas tenu responsable pour des erreurs ou informations incorrectes ou inexactes.

Le Centre de recherche sur la mondialisation (CRM) accorde la permission de reproduire la version intégrale ou des extraits d'articles du site [Mondialisation.ca](#) sur des sites de médias alternatifs. La source de l'article, l'adresse url ainsi qu'un hyperlien vers l'article original du CRM doivent être indiqués. Une note de droit d'auteur (copyright) doit également être indiquée.

Pour publier des articles de [Mondialisation.ca](#) en format papier ou autre, y compris les sites Internet commerciaux, contactez: media@globalresearch.ca

[Mondialisation.ca](#) contient du matériel protégé par le droit d'auteur, dont le détenteur n'a pas toujours autorisé l'utilisation. Nous mettons ce matériel à la disposition de nos lecteurs en vertu du principe "d'utilisation équitable", dans le but d'améliorer la compréhension des enjeux politiques, économiques et sociaux. Tout le matériel mis en ligne sur ce site est à but non lucratif.

Il est mis à la disposition de tous ceux qui s'y intéressent dans le but de faire de la recherche ainsi qu'à des fins éducatives. Si vous désirez utiliser du matériel protégé par le droit d'auteur pour des raisons autres que "l'utilisation équitable", vous devez demander la permission au détenteur du droit d'auteur.

Contact média: media@globalresearch.ca